

---

# Bulletin de l'Union des Physiciens

Association des professeurs de Physique et de Chimie

---

## Physique et chimie au collège toujours d'actualité ? !

par Jean JOURDAIN  
le 11 décembre 1995

---

### LE POINT SUR LA SITUATION

La place de la physique et de la chimie au collège n'a pas été clairement définie dans le Nouveau Contrat pour l'École et nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet auprès du Cabinet du Ministre, de la Direction des Lycées et Collèges et de l'Inspection Générale de sciences physiques (voir les éditoriaux des B.U.P. n° 766 et n° 773).

L'organisation de la nouvelle sixième centrée sur les apprentissages fondamentaux n'a pas prévu la réintroduction des sciences physiques à ce niveau. Par contre, le texte organisant l'expérimentation 1995-1996 en cinquième (B.O. n° 19 du 31 mai 1995) propose une modeste ouverture mais dans le seul cadre de parcours diversifiés des élèves : «Il est également possible de constituer un enseignement de sciences expérimentales réintroduisant un enseignement de physique-chimie aux côtés des sciences de la vie et de la terre...».

Dans un certain nombre de collèges expérimentant les mesures prévues par le Nouveau Contrat pour l'École (et dans quelques autres), un enseignement de physique-chimie a été mis en place :

- sous des formes diverses :
  - enseignement destiné à tous les élèves du niveau cinquième, avec parfois une rotation des classes sur l'année ;
  - enseignement obligatoire, mais réservé à certains élèves ;
  - enseignement présenté dans le cadre «d'ateliers optionnels» ;
- avec des contenus divers :
  - enseignement uniquement centré sur la physique et la chimie ;
  - enseignement de physique-chimie articulé avec les sciences de la vie et de la terre et (ou) la technologie.

Par ailleurs, le nouveau GTD (physique et chimie réunies) a pour mission, entre autres, de réfléchir à la place des sciences physiques dans le «nouveau cycle cinquième-quatrième». Au niveau du ministère, à ce jour (6 décembre 1995), aucune décision, à notre connaissance, n'a été prise quant à la réintroduction des sciences physiques en classe de cinquième pour tous les élèves, pour des raisons qui seraient plus «budgétaires que pédagogiques».

## NOTRE POSITION

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la nécessité d'un large enseignement scientifique expérimental pour tous n'est plus à démontrer !

Notre demande actuelle est claire :

- tous les élèves de cinquième doivent avoir un enseignement de physique-chimie, avec un programme bien adapté, pas trop lourd et permettant une articulation avec les disciplines voisines, sciences de la vie et de la terre et technologie en priorité ;
- tous les élèves doivent travailler en groupes à effectifs allégés en sciences expérimentales.

Peut-on raisonnablement imaginer faire précéder l'enseignement des sciences physiques en quatrième et en troisième - enseignement pour tous les élèves - d'une formation optionnelle en cinquième ?

En ce qui concerne les actuelles classes de quatrième et de troisième, nous ne saurions passer sous silence le problème des effectifs. Là encore, nous nous heurtons à un «blocage budgétaire», malgré une certaine «compréhension pédagogique».

Pourquoi ne pas affecter en priorité les nouveaux certifiés titulaires académiques sur des postes, même provisoires, en collège, afin de pouvoir constituer des groupes permettant d'enseigner dans de bonnes conditions pédagogiques et de sécurité, plutôt que de leur faire enseigner des mathématiques ou de la technologie ? Pourquoi de tels problèmes d'effectifs alors que tant de jeunes diplômés sont au chômage ?

Un texte général commun aux associations de spécialistes concernées par l'enseignement scientifique et technologique a été élaboré en mai 1995 sur le problème des effectifs (B.U.P. n° 775, juin 1995) et remis au Ministère.

Un texte commun rédigé par les mêmes associations, des syndicats d'enseignants et des associations de parents d'élèves est à l'étude. D'autre part, nous demandons une audience au conseiller technique du cabinet du Ministre (voir U.d.P. au fil des jours).

## EN GUISE DE CONCLUSION

En cette période d'incertitudes liées à la mise en place de la réforme des collèges, restons vigilants, défendons chaque fois que nous en avons l'occasion, à tout niveau (MAFPEN, Rectorat et CA du collège) un enseignement de physique et de chimie de la sixième à la troisième dans des conditions décentes.

*Vous expérimentez un enseignement de physique-chimie en cinquième : faites-le nous savoir.*

*Tout essai, même modeste est profitable à tous.*

*Écrivez à : Jean JOURDAIN  
60, rue Carnot - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS*